

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8132
22 août 1967
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 21 AOUT 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 5104 du 21 août 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 5 mars 1967, vers 17 h 15, un hélicoptère des forces armées américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge en survolant à basse altitude le poste khmer de la garde provinciale de Lom Kom, Sangkat de Russey Srok, Srok de Andaung Pich, province de Rattanakiri. Les éléments khmers dudit poste ont tiré sur cet appareil et ont pu le toucher, mais il est allé s'écraser dans le territoire sud-vietnamien non loin de la frontière.

- Le 17 mai 1967, vers 13 h 45, un hélicoptère des forces armées américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge en survolant le village de Chea Pdei, situé à environ 1 500 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Sangkat de Taor, Srok de Kirivong, province de Takéo et a tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur ce village.

- Le 2 juin 1967, vers 11 heures, un avion d'observation des forces armées américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge en survolant le village de B. Datdo et tiré une roquette sur un endroit situé à 400 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Sangkat de Trapeang Phlong, Srok de Thbaung Khnum, province de Kompong Cham, blessant un buffle appartenant au paysan du lieu.

- Le 5 juin 1967, vers 10 h 15, un avion d'observation des forces armées américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge en survolant à deux reprises le village de Thlok Trach et tiré une roquette sur un endroit situé à environ 300 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Sangkat de Krabso, Srok de Kamchey Mea, province de Frey Veng.

- Le 8 juin 1967, vers 13 heures, un avion d'observation des forces armées américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge en survolant

le village de S. Nhanh et tiré trois roquettes sur un endroit situé à 2 500 mètres en deçà de la ligne de démarcation, Sangkat de Trapeang Phlong, Srok de Thbaung Khnum, province de Kompong Cham.

Le même jour, vers 20 h 45, deux hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge en survolant à deux reprises le Sangkat de Thnot et lancé une fusée éclairante sur un endroit situé à environ 2 500 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Khum de Khnet, Srok de Kompong Rau, province de Svay Rieng.

- Le 13 juin 1967, vers 10 heures, deux avions d'observation et deux avions Skyraiders des forces armées américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge. Ils ont ensuite bombardé et mitraillé un endroit situé à environ 400 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Sangkat de Dak Dam, Srok de O-Raing, province de Mondulhiri.

- Le 18 juin 1967, vers 10 h 30, deux hélicoptères des forces armées américano-sud-vietnamiennes ont, au cours de leur survol le long de la frontière, tiré plusieurs rafales d'armes automatiques en direction du territoire khmer. Plusieurs balles ont touché les maisons des habitants du village de Daun Roth, Sangkat de Roung, Srok de Mimot, province de Kompong Cham.

- Le 21 juin 1967, vers 13 h 40, un avion d'observation et trois avions Skyraiders des forces armées américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge. Ils ont ensuite mitraillé et largué des bombes sur un endroit situé à environ 2 500 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Sangkat de Dak Dam, Srok de O-Raing, province de Mondulhiri.

- Le 23 juin 1967, vers 10 h 30, un avion d'observation des forces armées américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge et tiré une roquette sur le poste khmer de O-Yadao, situé à environ 2 500 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant du Sangkat de Andaung-Meas, Srok de Andaung Pich, province de Rattanakiri. Cette attaque délibérée a blessé le 2ème classe dudit poste nommé "Bou Toy".

Le même jour, vers 17 heures, deux hélicoptères des forces armées américano-sud-vietnamiennes, appuyés par trois avions à réaction, ont violé l'espace aérien du Cambodge en survolant le village de Cheung, situé à 300 mètres en deçà de la

ligne de démarcation, relevant du Sangkat de Cheam, Srok de Mimot, province de Kompong Cham. Ils ont ensuite mitraillé la pagode de Beng Chrong, située dans la même localité. Plusieurs balles ont touché l'école et le temple de ladite pagode.

Le gouvernement royal a élevé une protestation des plus énergiques contre ces violations de l'espace aérien du Cambodge suivies d'attaques criminelles commises délibérément par les forces armées américano-sud-vietnamiennes et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam y mettent fin sans délai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent adjoint
du Cambodge,

Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) OR KOSALAK

